MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP-9-6-82981182

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION GENERALE

ABONNEMENT ANNUEL : 85 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17
(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

28 Mai 1982 N° de série continue 229 Bulletin n° 13

VIGNE

BLACK ROT (vignobles contaminés)

Les risques de contamination sont toujours à craindre et le maintien de la protection s'avère nécessaire.

Dans les zones atteintes (certains vignobles du Sud de la Drôme, de l'Ardèche et de la Savoie), un nouveau traitement fongicide devra être appliqué dans les tout prochains jours.

MILDIOU

La sècheresse qui sévit depuis la fin du printemps a été défavorable aux contaminations de Mildiou.

De ce fait, il nous a été possible de retarder l'application du premier traitement fongicide spécifique contre cette maladie.

A ce jour, l'état sanitaire est dans l'ensemble satisfaisant et nous n'avons pas connaissance de l'existence de taches primaires de Mildiou (concours de détection).

La situation peut être résumée de la façon suivante :

a) Les vignobles arrosés dans la période du 23-24 Mai notamment le vignoble de SAVOIE (30 à 40 mm d'eau dans certaines localités) : un traitement fongicide devrait être appliqué dès réception.

b) Dans les situations où la sècheresse persiste : possibilité de retarder encore la protection, notamment pour les viticulteurs bien équipés susceptibles d'intervenir rapidement en cas de précipitations importantes (10-12 mm).

c) Pour les viticulteurs n'ayant pas cette possibilité et plus intéressés par une lutte préventive de sécurité, un traitement fongicide pourrait être positionné au stade de préfloraison.

TORDEUSES DE LA GRAPPE (Cochylis, Eudémis)

Les vols de papillons se poursuivent avec une atténuation dans la plupart des situations.

L'évolution des pontes a pu souffrir de la faiblesse de l'hygrométrie. Malgré tout des jeunes chenilles seront visibles dans les tout prochains jours. Il importe donc de surveiller les parcelles et de procéder à des comptages de glomérules de façon à pouvoir décider d'un traitement en pleine connaissance de la situation.

Un traitement à caractère curatif nous paraît être la technique la plus appropriée (voir notre Bulletin précédent).

On devra intervenir impérativement dès que l'on aura reconnu un niveau moyen de 200 glomérules pour 100 grappes. Pour le vignoble Beaujolais, ce seuil doit être abaissé à 130-150 glomérules pour 100 grappes.

P25

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N 477 AD

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

En période orageuse maintenir la protection en renouvelant les traitements suivant la rémanence du produit utilisé.

Un avis de fin d'attaques primaires sera donné dès l'arrêt des projections d'ascospores à partir des feuilles au sol ; il sera alors possible dans les vergers sains des régions à faibles risques de différer les applications anti-tavelure tout en surveillant attentivement le verger.

Pour les parcelles contaminées la protection devra être maintenue.

CARPOCAPSE (pommier, poirier, noyer)

Se reporter au Bulletin précédent.
Pour extension du traitement à l'ensemble des régions attendre un avis ultérieur.

MOUCHE DE LA CERISE

En toutes régions, et plus particulièrement dans les secteurs Sud de la Circonscription il apparait opportun d'assurer dès maintenant la protection des cerises contre les attaques de Mouches. Toutes les variétés sont concernées à l'exception des précoces type Précoce de la Marche et Burlat.

Le traitement sera effectué au changement de couleur, cerises virant au rouge.

Parmi les produits homologués citons l'intérêt du diméthoate et du formothion pour leur action en profondeur et leur limite d'emploi 7 jours avant récolte.

RESPECTER LES DELAIS D'EMPLOI AVANT RECOLTE

Ce traitement est indispensable pour les arboriculteurs qui destinent leur production à l'exportation (aucune tolérance n'est admise).

COCHENILLES

Cochenille rouge du poirier - Cochenille du mûrier sur pêcher, cassis, arbres et arbustes: Les éclosions sont en cours et les jeunes larves vont se fixer rapidement. Un premier traitement insecticide sera effectué dès réception sur les arbres contaminés.

Utilisez un oléoparathion ou parathion, méthidathion de préférence sous forme liquide sauf sur pêcher ; en raison de la sensibilité de certaines variétés de pêches on utilisera l'Ultracide (méthidathion) uniquement sous forme poudre mouillable à 200 g de produit commercial. Faire une pulvérisation abondante sur l'ensemble des rameaux et du tronc.

PETITS FRUITS

OTIORRHYNQUE DU FRAISIER

Des dégâts importants ont été observés ces dernières années dans certains secteurs (Côteaux du Lyonnais en particulier). Nous rappelons donc que le moyen de lutte le plus efficace consiste en une désinfection du sol quinze jours à 3 semaines avant plantation à l'aide du Lindane (1,5 kg m.a./ha).

GRANDES CULTURES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Le temps sec que nous avons connu ces dernières semaines a été défavorable à ce champignon. Néanmoins, l'efficacité des produits étant préventive un traitement est conseillé avant que les fanes ne deviennent confluentes.

Comme pour le mildiou de la vigne, on distingue 3 catégories de produits : de contact, pénétrants et systémiques ; leurs modes d'action sont différents : voir Bulletin n° 8 du 16 Avril (mildiou vigne).